



4 PIECES  
M11

### SURFACE HABITABLE

<b>RDJ</b>	
ENTREE	4.00 m <sup>2</sup>
SEJOUR	27.45 m <sup>2</sup>
CUISINE	6.20 m <sup>2</sup>
SDE	5.83 m <sup>2</sup>

<b>1er ETAGE</b>	
DGT	4.49 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	10.37 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.25 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9.23 m <sup>2</sup>
SDB	2.83 m <sup>2</sup>
WC	1.15 m <sup>2</sup>
DRESSING	4.11 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 85.91 m<sup>2</sup>**

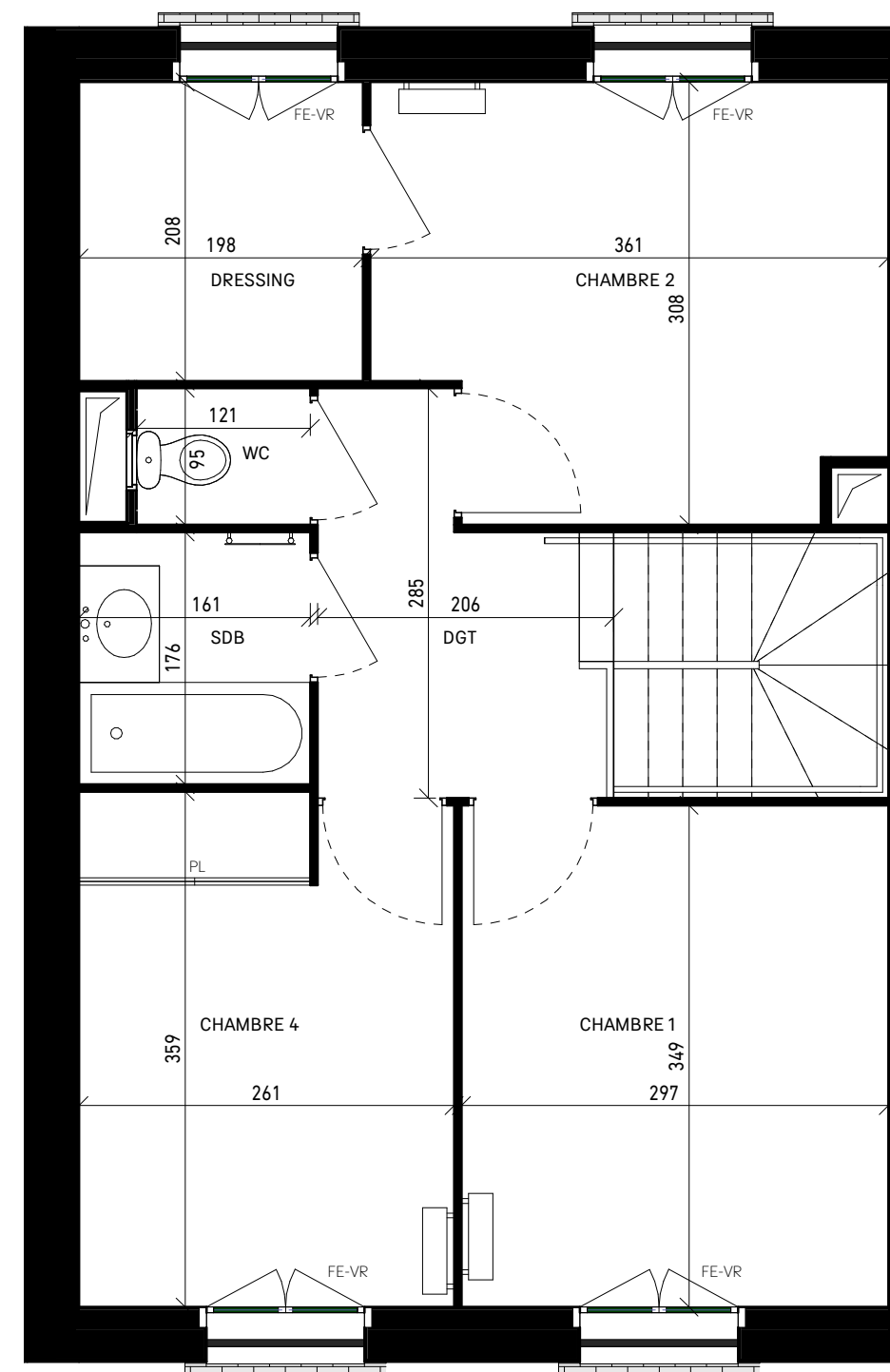
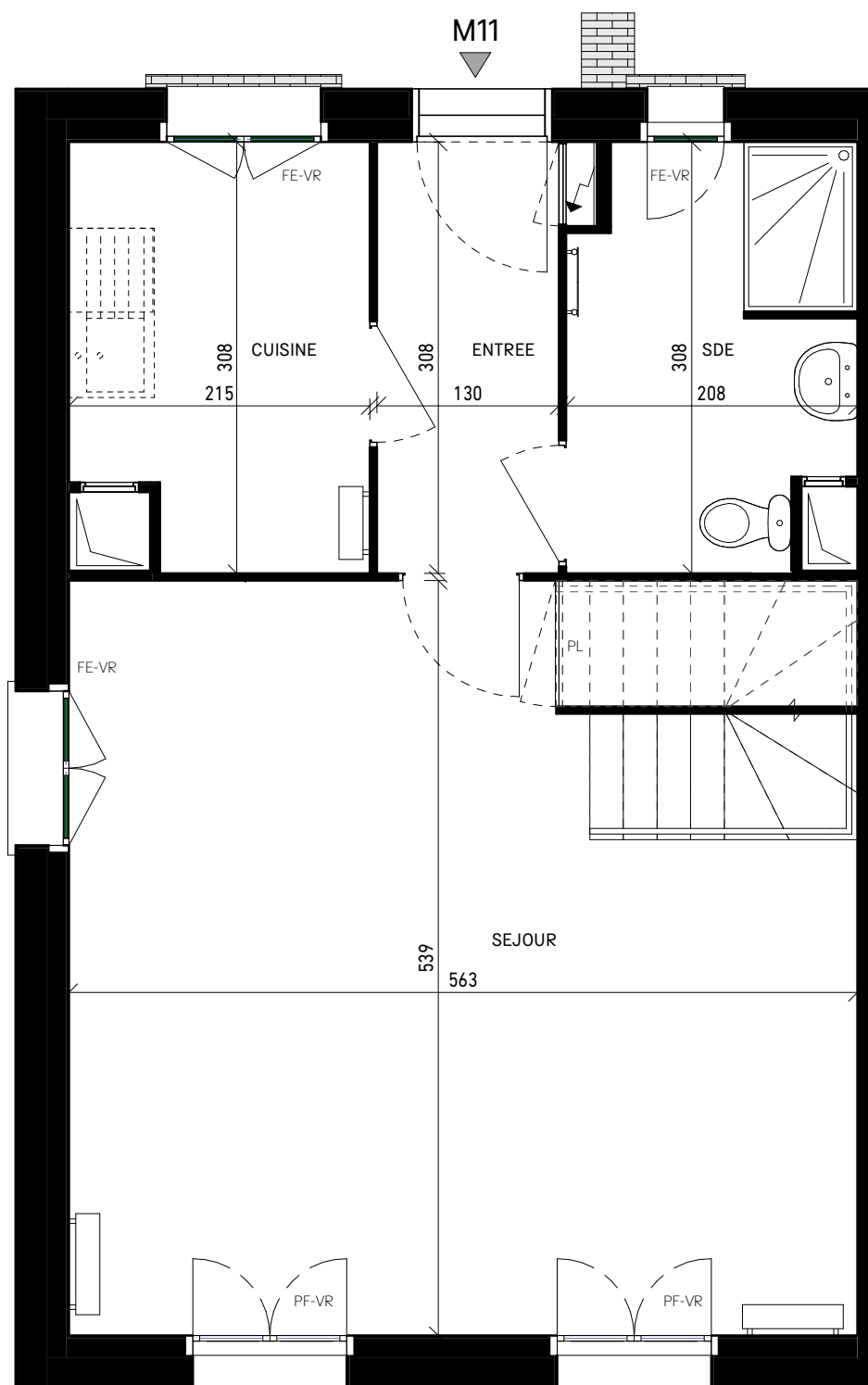
JARDIN 121.08 m<sup>2</sup>

### LOCALISATION



## L'AuthentiC

### Plan préliminaire de réservation



« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

LEGENDE	
PF : Porte-fenêtre	⚡ : Tableau électrique
FE : Fenêtre	VR : Volet roulant
AP : Appui	PL : Placard
AV : Allège vitrée	— : Retombée de poutre
⋯ : Soffite, faux-plafonds	

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les espaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la réglementation en vigueur.



220.321

INDICE 220.321



4 PIECES  
M11

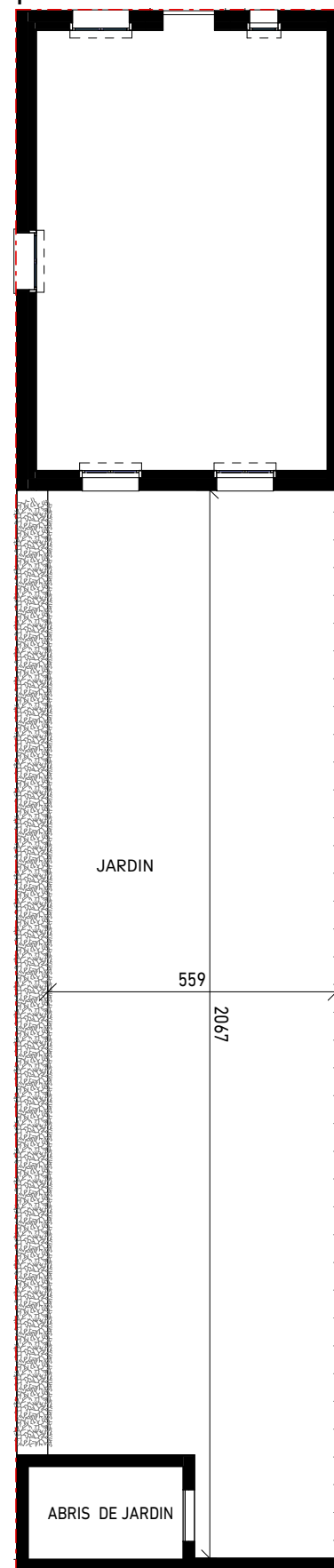
**SURFACE HABITABLE**

SURFACE HABITABLE 85.91 m<sup>2</sup>

**LOCALISATION**



**L'AuthentiC**  
Plan préliminaire de réservation



**REZ-DE-JARDIN**

« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

**LEGENDE**

- PF : Porte-fenêtre
- FE : Fenêtre
- AP : Appui
- AV : Allège vitrée
- [+ + + +] : Soffite, faux-plafonds
- [= =] : Retombée de poutre
- [~] : Tableau électrique
- VR : Volet roulant
- PL : Placard

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les espaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la réglementation en vigueur.



**220.321**

INDICE 220.321